

Votre parcours personnalisé

Créer une entreprise au Gabon

Projet Créer une entreprise
Profil Investisseur étranger

Démarches	Étapes	Documents	Délai indicatif	Frais fixes indicatifs
3	15	6	4 jours au minimum	220 000 à 370 000 FCFA + 4 frais non chiffrés

Points d'attention

Parcours présenté pour une SARL. Une société étrangère peut aussi exercer par une succursale (statuts de la maison mère et procès-verbal d'ouverture) ou créer une SA (capital minimum de 10 millions de FCFA indiqué par le guichet numérique de l'ANPI-Gabon).

12 étapes n'ont pas de délai publié : la durée totale est un minimum.

Les démarches, dans l'ordre

Démarche 1 : Créer une société à responsabilité limitée (SARL) À jour

1 Constituer le dossier

Agence nationale de promotion des investissements du Gabon

2 Soumettre le dossier sur le GNI et payer les frais

Agence nationale de promotion des investissements du Gabon

Tarif de création, ressortissant gabonais (charte approximative ANPI) : **220 000 FCFA** (indicatif)

Tarif de création, ressortissant non gabonais (charte approximative ANPI) : **370 000 FCFA** (indicatif)

3 Validation du dossier par l'ANPI-Gabon

Agence nationale de promotion des investissements du Gabon , délai : 2 jours

4 Enregistrement des actes juridiques

Direction générale des impôts

5 Immatriculation au RCCM

Greffé du tribunal de commerce de Libreville (registre du commerce et du crédit mobilier)

6 Attribution du NIF

Direction générale des impôts

7 Immatriculation à la CNSS et à la CNAMGS

Caisse nationale de sécurité sociale

8 Publication au Journal officiel

Agence nationale de promotion des investissements du Gabon

9 Validation finale et remise de la fiche unique d'enregistrement

Agence nationale de promotion des investissements du Gabon

Démarche 2 : Bénéficiaire des incitations de la Charte des investissements À jour

10 Identifier le régime applicable

Agence nationale de promotion des investissements du Gabon

11 Déposer le dossier au guichet unique

Agence nationale de promotion des investissements du Gabon , délai : 2 à 30 jours

12 Appliquer les avantages fiscaux de droit commun

Direction générale des impôts

13 Demander les régimes douaniers suspensifs

Direction générale des douanes et droits indirects

Frais : Non communiqué

Démarche 3 : Affilier l'entreprise à la CNSS et déclarer ses travailleurs À jour

14 Immatriculer chaque travailleur

Caisse nationale de sécurité sociale , délai : jusqu'à 8 jours

Frais : Non communiqué

15 Déclarer les salaires chaque trimestre

Caisse nationale de sécurité sociale

Cotisations patronales CNSS (16 % du salaire plafonné, source PwC) : **16 %** (officiel)

Cotisation salariale CNSS (2,5 %, source PwC) : **2,5 %** (officiel)

Documents à réunir



Pièce d'identité Demandé à l'étape 1



Statuts de la société Demandé à l'étape 1



Agrément technique Demandé aux étapes 1, 11



Attestation d'immatriculation fiscale (NIF) Demandé à l'étape 12



Demande d'immatriculation d'un travailleur CNSS Demandé à l'étape 14



Avis de déclaration employeur CNSS Demandé à l'étape 15

Institutions concernées

Agence nationale de promotion des investissements du Gabon ; Direction générale des impôts ; Greffe du tribunal de commerce de Libreville (registre du commerce et du crédit mobilier) ; Caisse nationale de sécurité

sociale ; Direction générale des douanes et droits indirects

Ce parcours est une aide à l'orientation. Il ne remplace pas les textes en vigueur ni les informations données par les institutions, qui font foi. Les valeurs marquées « indicatif » ou « données illustratives » n'ont pas été confirmées par une source officielle.

Version en ligne : https://gaboneco.ga/procedures/parcours/resultat?action=company_creation&profile=foreign_investor